



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Département Compétition
Pôle Sport Automobile
AD / FD
01 44 30 28 66

Paris, le 23 juillet 2026

ASA BEAUCE
6 allée St Germain
Bigeonnette
28170 CHATEAUNEUF EN THYMERAIS

M. Le Président

OBJET : Rallycross de Dreux

DATES : 9 au 11 octobre 2026

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

jeudi 23 juillet 2026

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

595

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,



- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, du numéro de classement (ex agrément) FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 8 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Florian DOUKHAN
Chargé de mission Circuit

Copie Ligue du Sport Automobile Centre – Val de Loire

[1]Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Tout Terrain (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son classement.

A cet effet, il est fait un rappel particulier sur les dispositions de l'article IIA-3 des RTS :

«Les talus étant sujets à des évolutions fréquentes, notamment en raison des conditions climatiques (pluie, vent, neige,...), il est précisé que leur pente ne fait pas l'objet d'une vérification dans le cadre de la visite d'inspection. Aussi, en application des dispositions du code du sport, la conformité des pentes demeure sous la responsabilité de l'organisateur technique (dans le cadre d'une manifestation sportive) et/ou du gestionnaire du circuit qui devront s'assurer, avant chaque utilisation, qu'elles répondent aux caractéristiques minimales imposées par les présentes RTS. »

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

RALLYCROSS DE DREUX

10 & 11 OCTOBRE 2026

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de BEAUCE et l'ÉCURIE du THYMERAIIS organisent les 9, 10 & 11 Octobre 2026 avec le concours de la ville de DREUX une compétition automobile Nationale de Rallycross intitulée :

RALLYCROSS DE DREUX

CIRCUIT PHILIPPE CHANOINE.

Le Rallycross de DREUX compte pour :

- le Championnat de France de Rallycross de Supercar
- le Championnat de France de Rallycross de Super 1600
- la Coupe de France de Division 3
- la Coupe de France de Division 4
- la Coupe de France de Division 5
- la Coupe de France Féminine FFSA de Rallycross
- le Trophée Supercar Challenge



Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile CENTRE VAL DE LOIRE le(date) sous le numéro(numéro) et par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation N°(numéro) en date du(date).

INFORMATIONS

Asa organisatrice	ASA BEAUCE
Nom de l'épreuve	RALLYCROSS DE DREUX- CIRCUIT PHILIPPE CHANOINE
Date	9, 10 & 11 OCTOBRE 2026
Niveau d'enregistrement (<i>Régional, National, Inter</i>)	NATIONAL
Eligibilité	CHAMPIONNAT ET COUPE DE FRANCE
Participation étrangère autorisée ?	NON

Visa Ligue (date & numéro)	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro)	
Personne désigné par l'ASA en contact avec la FSFA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom	<i>de MONCUIT MARIE</i>
Téléphone	<i>06-19-21-14-72</i>
Mail	<i>presidenceasabeauce@icloud.com</i>
Organisateur technique	
Nom	<i>ECURIE DU THYMERAI LEFRANÇOIS STEVEN</i>
Adresse	<i>5^E rue de LACOUTURE 27 710 SAINT GEORGES MOTEL</i>
Téléphone	<i>06-07-98-51-27</i>
Mail	<i>s.lefrancois@tla-group.fr</i>

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA

- ALAIN BARRÉ Lic 3120/1501

Collège des Commissaires Sportifs

Président : PHILIPPE LACKMANN Lic 373878/1368

Membres :

- MAXIME BEAU Lic 205585/1502
- GERARD CHAIX Lic 5301/0315

Secrétaire :

- CECILE BEAU Lic 172903/1502

Direction de Course

Directeur de Course Responsable de l'épreuve :

- PHILIPPE AGOSTINIS Lic 1270/0102

Directeur de Course adjoint :

- DIMITRI HEMBERT Lic 205021/0112

Directeur de Course adjoint en charge de la gestion des images :

- STEVEN POIGNANT Lic 144115/1201

Directeur de Course adjoint en charge de la piste :

- MICHEL FRALIN Lic 2149/1202

Pilote référent :

- OLIVIER ANNE Lic 29185/1206

Adjoints à la Direction de Course:

- JEAN-PAUL RICHARD (STARTER) Lic 250666/1205
- ROMAIN COLAS Lic 363836/1206 (INTERVENTION PISTE)
- STÉPHANE ILLIEN (ARRIVÉES) Lic 48218/1318
- LAURENT LAMBERT (VERT FOND DE GRILLE) Lic 205661/0114
- JEAN-PAUL PINEAU (feux 1^{er} virage) Lic 8849/1501
- COLETTE LEOBET (SUIVI DE COURSE) Lic 7042/0108

- PASCALE FRALIN (MAIN COURANTE DC) Lic 216514/1202
- GHYSLAINE SIMON (REPROGRAPHIE) Lic 209778/1501

Adjoint au Directeur de course chargé de la publicité sur les voitures

- LAURENT LAMBERT Lic 205661/0114

Juge de Faits

- RAYMOND REDON Lic 40664/1201
- JOEL ESNAULT (JOKER) Lic 4912/1206
- YANN FAUCHEUX Lic 38656/1501

Chargés des relations avec les concurrents

- AURELIE FERNANDES Lic 6743/0112
- PATRICK GASCARD Lic 162732/1205
- CLAUDE LALLEMODE Lic 89257/ 1429

Responsable Pré – grille

- DAMIEN DAM VAN NHINH Lic 114336/1501
- CHRISTOPHE HOUDAS Lic 251352/1504 (PRÉ-PRÉ GRILLE)

Commissaire Technique Responsable. Délégué FFSA

- JEAN-MARC PEYRICHOU Lic 21124/1438

Commissaire Technique Adjoint

- JÉRÔME RETO Lic 204310/1206

Commissaires Techniques

- CHOKRI MEJRI Lic 203114/1422
- JEAN LOUIS AUBLE Lic 4592/1317
- BERNARD HALIN Lic 341717/1609
- PASCAL BOISSAY Lic 6464/1201

Responsable de la remise en état du terrain/ Responsable sécurité

- ERWAN AVEZ Lic 162945/1501

Responsable dépannage :

- DAVID AMSALLEM Lic 168037/1501

Médecin Chef

- PHILIPPE MAGNE Lic 191892/1201 - GUILLAUME LEGUESDRON

Responsable Classement informatique

- SOCIÉTÉ A2T JOSSELIN GAASH

Responsable du chronométrage

- FRANÇOIS BEAUDOUIN Lic 7122/1501

Chronométrateur :

- FRANÇOIS FAUCHEUX Lic 16543/1501

Responsable des vérifications administratives des engagements annuels et occasionnels

- OLYMPE DELAUNAY Lic 297033/1501
- CATHERINE PECULIER 06-34-30-66-98. engagements@rallycrossfrance.com

Prestataire Vidéo

- Didier RODRIGUE - Sté EBOO

Responsable Drone

- AFOR

Accompagnateur responsable Drone

- AFOR

Promoteur

- AFOR

Responsable Coupe Féminines

- OLYMPE DELAUNAY Lic 297033/1501 - organisation@rallycrossfrance.com

Responsable Presse

- MATHIEU ANNE société MAP Lic 186821/1318

Responsable radios.

- JEAN-CLAUDE HUNAUT 386369/1501 Lic 186821/1318

Secrétaire de l'épreuve.

- MARIE de MONCUI- GUERNE Lic 221225/1501
06-19-21-14-72 presidenceasabeauce@icloud.com

L'organisateur administratif est : ASA BEAUCE 1501

L'organisateur technique est : ECURIE DU THYMERAI

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	A réception du N° de permis d'organiser
Clôture des engagements	30 SEPTEMBRE 2026
Publication de la liste des engagés	4 OCTOBRE 2026
Date de la compétition et lieu	9, 10 & 11 Octobre 2026 à DREUX (28 100) CIRCUIT PHILIPPE CHANOINE
Vérifications Administratives et Techniques <i>A l'exception de la 1^{ère} compétition de la saison</i>	Vendredi de 16h00 à 20h00 <i>Bungalow «Vérifications Administratives»</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Vendredi à 20H15
Briefing obligatoire	Vendredi 9 Octobre 2026 à 19h15
Publication de la liste des admis aux essais	À l'issue de la 1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs.
Essais (libres, qualificatifs)	Samedi de 8h00 à 12h30
1 ^{ère} et 2 ^{ème} manches qualificatives	Samedi à partir de 14h00
Warm Up (selon décision DC) et 3 ^{ème} et 4 ^{ème} manches qualificatives	Dimanche à partir 8h00
½ finales et finales	Dimanche à partir de 14h00
Affichage des résultats provisoires	Au maximum 15 minutes après chaque finale
Remise des prix après la dernière Finale	Devant le bungalow « STAFF » à côté de la tour de Direction de Course et du tableau d'affichage.
Fin-l'épreuve	Maximum à 20h00

L'ordre de passage obligatoire des catégories pour toutes les compétitions sera :

Ordre de passage des catégories :

Des essais libres aux ½ finales incluses :

- Division 4,
- Division 3,
- Féminines,
- Division 5,
- Super 1600,
- Supercar.

Pour les finales :

- Division 4,
- Division 3,
- Supercar Challenge,
- Féminines,
- Division 5,
- Super 1600,
- Supercar.

1.3P. VERIFICATIONS

Chaque pilote devra consulter le site internet de l'organisateur ou de l'opérateur

(<https://www.rallycross-dreux.fr/> - <https://rallycrossfrance.com/>), afin de vérifier qu'il figure bien sur la liste des engagés. De même que son heure de convocation aux vérifications administratives lui sera indiqué.

Dans le cas contraire et au plus tard le JEUDI 8 OCTOBRE 2026, il devra prendre contact avec le responsable des engagements-au numéro suivant : 06-34-30-66-98.

Au cas où un concurrent/conducteur serait dans l'incapacité de se présenter le vendredi aux vérifications, il devra justifier son retard et en informer au plus tôt le Directeur de Course. Des vérifications pourront avoir lieu, à titre exceptionnel, le samedi matin après accord exprès du Directeur de Course (06-14-27-79-19. agostinis63@gmail.com).

Tout retard aux vérifications sera pénalisé par les amendes prévues à l'article 8 : "PENALITES" de la réglementation générale Rallycross.

1.3.1P. Pilotes engagés à l'année

Il appartient à chaque pilote engagé à l'année de se présenter sur chaque compétition aux vérifications administratives muni d'une pièce d'identité pour valider sa présence. Ils se verront remettre une fiche de liaison à déposer dans le ¼ heure aux vérifications techniques.

1.3.2P. Pilotes à participation occasionnelle

Les pilotes à participation occasionnelle devront satisfaire aux vérifications administratives et techniques le vendredi 9 OCTOBRE 2026 de 16h00 à 20h00 au bungalow « VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES » (sur la gauche après l'entrée dans le parc concurrents).

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES**3.1P. ENGAGEMENTS****3.1.1P. Pilotes engagés à l'année**

Pour la procédure d'engagement à l'année, se reporter à l'article 3.1.1 PILOTES ENGAGES A L'ANNEE de la réglementation des Championnats et Coupes de France de Rallycross.

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler par écrit son engagement auprès de OLYMPE DELAUNAY/CATHERINE PECULIER (06-34-30-66-98. engagements@rallycrossfrance.com) au plus tard le mercredi 7 OCTOBRE 2026.

3.1.2P. Pour les pilotes occasionnels

Les pilotes qui souhaitent s'engager occasionnellement à une compétition pourront le faire en téléchargeant le bulletin d'engagement sur le site de l'opérateur.

Ils devront, après l'avoir convenablement rempli et y avoir joint le chèque correspondant aux droits d'engagements rédigé à l'ordre de : ASA BEAUCE, l'adresser à la personne désignée par l'opérateur. La date limite d'engagement pour les pilotes à participation occasionnelle est fixée au mercredi 7 OCTOBRE 2026 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Le montant des droits d'engagement pour les pilotes à participation occasionnelle est fixé à :

- 550 € pour les pilotes des Championnats de France
- 460 € pour les pilotes des Coupes de France

½ Tarif pour les pilotes licenciés à l'ASA BEAUCE, sauf TP.

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler par écrit son engagement auprès de OLYMPE DELAUNAY/CATHERINE PECULIER (06-34-30-66-98. engagements@rallycrossfrance.com au plus tard le samedi 3 OCTOBRE 2026.

Le nombre maximum de partants admis aux essais est fixé à 135, non compris les éventuelles courses de support ou promotionnelles (16 engagés maximum).

Pour figurer sur la liste des engagés, toute demande d'engagement devra être remplie complètement, sans omission ou fausse déclaration et ne sera prise en compte que si elle est accompagnée des droits d'engagement et du plan détaillé de la structure (vue de dessus) avec les dimensions précises et le sens de sortie du ou des véhicules.

Les droits d'engagement seront doublés pour les pilotes qui n'accepteront pas la publicité de l'organisateur.

3.2P. EQUIPAGES

Une voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis en Coupe de France féminine FFSA, Division 3, Division 4 et Division 5, mais ils ne marqueront pas de point pour ces Coupes.

3.3 Un pilote pourra s'engager en Championnat et en Coupe de France. Ainsi que dans chacune des catégories, sans pouvoir cumuler les points pour le Championnat, la Coupe de France.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures suivantes correspondant au règlement technique du Rallycross, réparties par catégorie Supercar, Super 1600, D3, D4, D5 et Féminine. Chaque catégorie courant séparément.

4.4P. NUMEROS DE COURSE

Les numéros seront mis à disposition par l'opérateur. Ils ne sont pas compris dans le prix de l'engagement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Publicité non conforme : refus de départ.

Le nom des publicités obligatoire et facultative sera publié par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La compétition se déroulera sur le circuit de RALLYCROSS PHILIPPE CHANOINE, situé rue Notre Dame de la Ronde, 28210 DREUX. Il est long de 1010 m et la largeur est comprise entre 13 m et 17 m. Longueur du tour alternatif 245 m.

N° de classement FFSA du circuit 28 15 23 0555 RC Nat 1010 et RC Nat 28 15 23 0555 RC Nat 0963 en date du 25/08/ 2023.

N° d'homologation de la Préfecture d'Eure et Loir N° 28-05-2013 en date du 07/07/2023 (Validité 4 ans).

6.4P. TABLEAUX D’AFFICHAGE

Le tableau d’affichage sera situé à proximité de la salle de Presse. *Plan en annexe.*

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

ARTICLE 7. SITES ET INFRASTRUCTURES

7.4. ARRET DE COURSE

La ZAT (Zone d’Assistance Temporaire) se situe devant le bâtiment des vérifications techniques et sera matérialisée.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Le classement officiel provisoire sera affiché au maximum 15 minutes après la fin de chaque finale. Il sera définitif 30 minutes après l’heure d’affichage, Sauf dans le cas d’une réclamation ou d’une décision du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX

Les prix suivants seront distribués (voir Article 10 du règlement Championnats et Coupes de France de Rallycross)

Minimum par catégorie

Pour chaque compétition, le montant minimum des prix pour chaque catégorie, distribué par l’organisateur est le suivant :

	SC Challenge	D5	D4	D3	Féminine	S1600	SC
1 ^{er}	500 €	600 €	650 €	650 €	300 €	850 €	950 €
2 ^{ème}	400 €	500 €	500 €	500 €	250 €	700 €	800 €
3 ^{ème}	300 €	450 €	450 €	450 €	200 €	600 €	650 €
4 ^{ème}		400 €	400 €	400 €	150 €	450 €	500 €
5 ^{ème}		350 €	300 €	300 €	100 €	400 €	450 €

10.3P. COUPES

La cérémonie de podium avec remise de coupes aura lieu 15 minutes après la dernière Finale pour les trois premiers pilotes de chaque catégorie. Le port de la combinaison est obligatoire.

10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des prix sera effectuée, dans les délais prévus, par virement bancaire. Nous vous demandons de transmettre votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au responsable administratif de l'AFOR (Olympe DELAUNAY engagements@rallycrossfrance.com). Les virements seront faits dans un délai de 8 jours. En l'absence de RIB, il n'y aura pas de virement.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 4 postes

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 extincteurs par poste de type GSPOO6 ABC de 6 KG.

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve 18 à 20.

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance sera équipée du matériel nécessaire à la réanimation

(Electrocardioscope, défibrillateur, respirateur, aspirateur de mucosité,O2) et de matériel de relevage (plan dur, civière scoop, matelas coquille, attelles et KED)

Une équipe d'extraction est prévue dans le respect du cahier des charges

ARTICLE 12. REGLES DE GESTION DU PARC CONCURRENTS

12.1P. HORAIRES D'OUVERTURE DU PARC CONCURRENTS

Horaires du parc :

L'accès au parc sera règlementé de la façon suivante :

Ouverture le Jeudi 8 Octobre 2026 de 14h à 21h .

ATTENTION : pas de parc d'attente dans la voie accédant au parc concurrents. Il est IMPÉRATIF de respecter les panneaux de stationnement, cette voie est aussi l'accès pour les secours.

Vendredi 9 Octobre 2026 : 8H à 22H

Samedi 10 Octobre 2026 : 7H à 21H

Dimanche 11 Octobre 2026 : à partir de 7H

ATTENTION, ces horaires correspondent à l'accessibilité au parc avec des véhicules. En dehors de ces horaires, les accès au circuit ne seront autorisés que pour les personnes portant un bracelet (contre-marque de l'organisateur + macaron pour le véhicule). Les contrôles d'accès seront réalisés par le service de gardiennage.

Nota Bene : l'achat de place, l'échange de billet internet et la distribution des accès seront réalisés par la billetterie principale située à l'entrée du paddock. Cette dernière sera ouverte :

- **Jeudi 8 Octobre 2026 : de 14H à 21H**
- **Vendredi 9 Octobre 2026 : de 8H à 21H**
- **Samedi 10 Octobre 2026 : de 7H30 à 20H**
- **Dimanche 11 Octobre 2026 : à partir de 7H30**
-

PROCÉDURES ACCES VEHICULE SANS PARKING PADDOCK :

Possible uniquement le Jeudi 8 Octobre et Vendredi 9 Octobre 2026, enregistrement OBLIGATOIRE à l'accueil Pilote et durée **maximum** de 30 minutes. **Chèque de caution de 250€ à l'ordre de « l'Écurie du Thymerais »**. Cette procédure n'est valable que pendant les horaires d'ouverture du parc (cf horaires ci-dessus).

MERCI de respecter ces horaires pour le respect des pilotes et bénévoles en place.

12.2P. ESPACES STRUCTURES

Il sera attribué à chaque concurrent un emplacement en fonction de la conformité du plan de structure validé par André BOSSY (06-11-18-42-11). En cas de dépassement de la surface autorisée il sera facturé 20€ par m2 supplémentaires.

Une demande de surface complémentaire pourra être adressée à l'organisateur auprès d'André BOSSY (06-11-18-42-11. abossy@rallycrossloheac.net) en mettant en copie Steven LEFRANÇOIS (06-07-98-51-27 engagement@rallycross-dreux.fr). Chaque cas sera étudié en fonction de la place restante disponible.

Les structures des concurrents doivent être alignées sur les lignes délimitant les allées.

Vous disposerez de 2 autocollants pour l'accès aux véhicules dans le parc concurrents et 6 entrées (1 bracelet pilote, 2 bracelets mécanicien et 3 bracelets pour vos invités). Chaque bracelet sera remis au bénéficiaire. Le bracelet devra être porté au poignet gauche pendant toute la durée de l'épreuve. Des contrôles seront effectués par les organisateurs. **Le non-respect du port des bracelets sera considéré comme une tentative de fraude et sanctionné comme telle par le Collège des Commissaires Sportifs.**

Après la diffusion de la liste des engagés, une fiche pilote vous sera adressée par mail. Cet imprimé devra être retourné complété par mail (engagement@rallycross-dreux.fr) avant le 6 Octobre 2026.

Un code vous sera adressé pour l'obtention de 12 billets week-end au tarif PILOTE de 18€ .

Places disponibles sur <https://www.rallycross-dreux.fr> ou <https://www.rallycrossfrance.com/billetterie/>

Les engins motorisés (quads, SSV, motos, trottinettes...) pourront rouler à très basse allure sous la seule responsabilité des concurrents. La zone de circulation est autorisée dans le parc concurrents et jusqu'à l'aire des vérifications techniques. **Aucune circulation de ces engins n'est autorisée dans les zones publiques.**

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Les 2 soirées que vous passerez sur le site doivent se dérouler dans le plus grand respect d'autrui. Aucun débordement ne sera accepté après minuit. À la demande des services de secours, il sera interdit de stationner dans les allées et il y aura un sens de circulation à respecter.

12.4P. SÉCURITÉ

ALIMENTATION ÉLECTRIQUE STRUCTURES PILOTES (voir Annexe)

Les prolongateurs électriques utilisés pour alimenter les structures doivent être aux normes NFC 15-100, type de câble H07 RN F3G2-5 en 16 ampères. Ces branchements seront contrôlés par l'organisateur.

Tout branchement électrique constaté à partir de la borne jusqu'à la structure et dans la structure d'un concurrent et qui sera considéré comme dangereux sera pénalisé par une amende de 220€, conformément à l'article 6.7.1 de la Règlementation Générale Rallycross 2026.

En cas de récidive ou de non mise en conformité, une sanction sera prise par le collège des commissaires sportifs.

12.5P. ENVIRONNEMENT

PRODUITS POLLUANTS

Les produits polluants (hydrocarbures, batteries, pièces mécaniques, pare-brise, frigos, sièges...) doivent **IMPÉRATIVEMENT** être repris par les pilotes. Les pneus usagés seront récupérés par la société NOVA.

RÉCUPÉRATION DES DECHETS

Deux bennes seront placées dans le parc concurrents. L'emplacement sera communiqué avec un plan envoyé par mail lors de la confirmation d'engagement.

Lavages des véhicules : Tout type de lavage est interdit dans l'enceinte de la structure et sur le parc concurrents. Une station de lavage est disponible à la sortie de piste gérée par l'organisation.

Alimentation en eau : le raccordement par un tuyau reliant les branchements du paddock aux structures est strictement INTERDIT, ceci ralentissant l'alimentation générale du site. L'eau des robinets est non potable.

Il est FORMELLEMENT INTERDIT de vidanger les eaux usées des camping-car ou motorhomes dans le paddock. Des cuves de récupération sont prévues à cet effet près des sanitaires.

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Coordonnées de l'Organisateur Technique : STEVEN LEFRANÇOIS , 06-07-98-51-27,
s.lefrancois@tlagroup.fr

Coordonnées de l'Organisateur Administratif : MARIE de MONCUIT , 06-19-21-14-72,
presidenceasabeauce@icloud.com

Coordonnées GPS du Circuit : > 48° 45' 27'' Nord > 1° 22' 7'' Est

Les adresses pour votre hébergement :

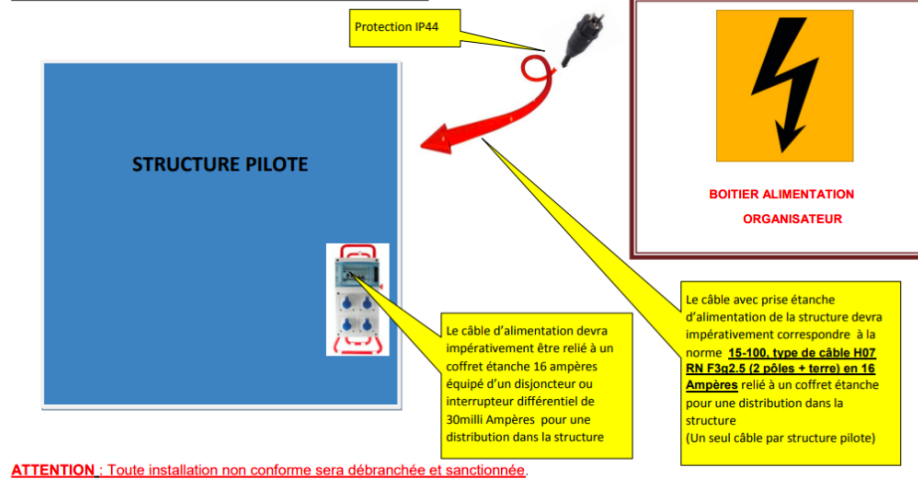
ZI NORD de Dreux ou <https://www.rallycross-dreux.fr/asa-beauce/>

ANNEXE 1

PLAN D'ALIMENTATION DES STRUCTURES PILOTE

PLAN D'ALIMENTATION DES STRUCTURES PILOTE

PLAN D'ALIMENTATION STRUCTURE PILOTE 2023



ANNEXE 2 LISTE DES OFFICIELS VALIDÉE PAR LE DIRECTEUR DE COURSE

LISTE DES OFFICIELS VALIDÉE PAR LE DIRECTEUR DE COURSE

PLAN D'ACCÈS AU CIRCUIT ET PARC CONCURRENT

